En guise de réponse aux organisations syndicales –en particulier, la CGT- qui constatent que la grille indiciaire est littéralement menacée d'implosion sous l'effet des politiques désastreuses menées depuis des années et qui réclament des mesures en conséquence, la ministre de la Fonction publique et son Cabinet affichent leur volonté de s'attaquer prioritairement à la catégorie C.

D'emblée, la CGT a exprimé ses réserves sur une telle perspective considérant que ce qui est absolument indispensable, c'est une refonte et une amélioration globale de la grille pour toutes les catégories, C, B et A.

Une grille pour rien ?

Néanmoins, le ministère de la Fonction publique a élaboré une nouvelle grille de la catégorie C, présentée comme temporaire, en attendant le résultat des négociations sur l'ensemble de la grille indiciaire. La comparaison échelon par échelon de la nouvelle grille catégorie C avec l'actuelle met en évidence une différence moyenne au 1er janvier 2014 de 15 à 20 points d'indice (entre 7 et 30 points d'indice suivant l'échelon). Au 1er janvier 2015, une attribution uniforme de 5 points à toute la catégorie serait effectuée, si le résultat des négociations globales n'a pas assez avancé.

fichiers: Télécharger cr_catc_9-07-13_4pages.pdf (104.64 Ko)

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *